

RCS : ST MALO Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1975 B 00010 Numéro SIREN : 301 853 172 Nom ou dénomination : CHAUSSURES BESSEC

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2020 sous le numéro de dépôt 783



COMPTAGESMA AUDIT

Commissaires aux comptes

Associés

Sébastien BUET

Patrice COÏC

Olivier GAILLARD

Thomas LE PORS

Victor RICHARD

Mélanie VILLALARD

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-MALO	
DÉPÔT DU :	
25 FEV. 2020	
LE GREFFIER	
N°	783

SAS CHAUSSURES BESSEC

Siège Social : 2, Place de la Croix du Fief 35400 SAINT-MALO
Société par Actions Simplifiée au capital de 600 000 Euros
R.C.S : 301 853 172 SAINT-MALO

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2018

SAINT-MALO

13, rue du Clos Matignon
35400 SAINT MALO
Tél 02 99 40 96 52
Fax 02 99 40 18 29
saint-malo@comptagesma.fr

RENNES

Rue de terre Victoria
Parc Edonia - Bât A - 1^{er} étage
35760 SAINT GREGOIRE
Tél 02 99 87 54 54
Fax 02 99 87 00 00
rennes@comptagesma.fr

DINAN

6, rue de la Tramontane
22100 DINAN
Tél 02 96 85 27 85
Fax 02 96 85 25 27
dinan@comptagesma.fr

*Certifié conforme à
l'original.*

COMPTAGESMA AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes
SARL au capital de 13 620 euros
RCS St Malo 379 014 764 - N° TVA intracommunautaire FR22 379 014 764
Cabinet Indépendant - Membre du groupement EURUS

 **commissaire
aux comptes**

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS CHAUSSURES BESSEC relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er février 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

Les informations relatives aux délais de paiement ne sont pas conformes aux dispositions prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des
comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

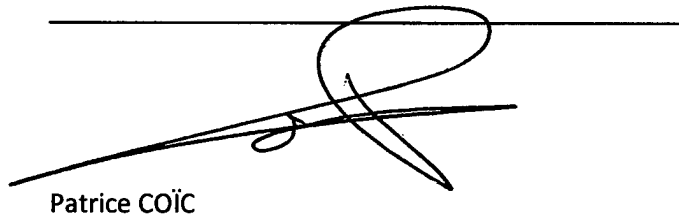
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Malo, le 6 juillet 2018,

Le commissaire aux comptes

COMPTAGESMA AUDIT



Patrice COÏC

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/01/2018 12			Exercice N-1 31/01/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	107 324	107 324		341	341	100.00
	Fonds commercial (1)	21 739	8 880	12 859	13 946	1 087	7.79
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	90 374	73 854	16 520	18 086	1 566	8.66
	Installations techniques, matériel et outillage	41 919	41 919		388	388	100.00
	Autres immobilisations corporelles	855 661	790 477	65 184	34 226	30 958	90.45
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 692 928		1 692 928	1 692 866	62	0.00
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	15 307		15 307	15 382	75	0.49
	Total II	2 825 252	1 022 454	1 802 798	1 775 234	27 563	1.55
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements				120	120	100.00
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	94 807	2 938	91 870	120 560	28 690	23.80
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 500 783		3 500 783	3 483 644	17 139	0.49
	Autres créances	21 085		21 085	880 329	859 244	97.60
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 579 329		1 579 329	1 256 634	322 696	25.68
	Charges constatées d'avance (3)	1 597 713		1 597 713	1 744 287	146 574	8.40
	Total III	6 793 717	2 938	6 790 779	7 485 572	694 793	9.28
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		9 618 968	1 025 392	8 593 577	9 260 807	667 230	7.20

(1) Dont droit au bail

12 859

(2) Dont à moins d'un an

15 307

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/01/2018 12		Exercice N-1 31/01/2017 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 600 000)	600 000		600 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	60 000		60 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	635 713		635 713			
	Report à nouveau	4 741 191		4 581 135		160 056	3.49
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	431 013		160 056		270 957	169.29
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	6 467 917		6 036 904		431 013	7.14
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges			34 957		34 957	100.00
	Total III			34 957		34 957	100.00
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses			701 557		701 557	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 293 842		1 640 715		346 873	21.14
	Dettes fiscales et sociales	830 320		818 114		12 206	1.49
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 498		28 560		27 062	94.75
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	2 125 660		3 188 946		1 063 286	33.34
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	8 593 577		9 260 807		667 230	7.20

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 125 660 3 188 946

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2018 12			Exercice N-1 31/01/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	274 871		274 871	290 805		15 934	5.48
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 130 000		2 130 000	2 112 683		17 317	0.82
Chiffre d'affaires NET	2 404 871		2 404 871	2 403 488		1 383	0.06
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			8 188	7 204		985	13.67
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 390	32 955		28 564	86.68
Autres produits			1 079	221		857	387.45
Total des Produits d'exploitation (I)			2 418 528	2 443 867		25 339	1.04
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			15 398	1 588		13 810	869.91
Variation de stock (marchandises)			30 074	25 401		4 674	18.40
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 964	4 720		4 244	89.93
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 323 879	1 292 629		31 250	2.42
Impôts, taxes et versements assimilés			33 311	34 432		1 121	3.26
Salaires et traitements			642 437	646 581		4 144	0.64
Charges sociales			229 053	255 808		26 755	10.46
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			39 526	29 325		10 201	34.79
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 938	4 202		1 264	30.09
Dotations aux provisions				16 757		16 757	100.00
Autres charges			59	278		219	78.75
Total des Charges d'exploitation (II)			2 294 844	2 308 545		13 701	0.59
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			123 684	135 322		11 638	8.60
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

46 596 3 447
4 416

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2018 12	Exercice N-1 31/01/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	218 304	220	218 084	NS
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	188 634	141 701	46 932	33.12
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	406 938	141 921	265 017	186.73
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		386	386	100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		386	386	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	406 938	141 535	265 403	187.52
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	530 622	276 857	253 765	91.66
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 750	3 447	1 698	49.24
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	34 957		34 957	
Total VII	36 707	3 447	33 259	964.75
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	46 596	4 496	42 100	936.38
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		51 858	51 858	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	46 596	56 354	9 758	17.32
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	9 889	52 906	43 017	81.31
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	89 720	63 895	25 825	40.42
Total des produits (I+III+V+VII)	2 862 173	2 589 236	272 937	10.54
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 431 160	2 429 180	1 980	0.08
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	431 013	160 056	270 957	169.29

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 3 120 euros. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 29 432 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	29 432
Total	29 432

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	129 063		
Constructions sur sol propre	90 374		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	41 919		
Installations générales agencements aménagements divers	546 378		24 087
Matériel de transport	99 285		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	142 895		43 015
TOTAL	920 851		67 102
Autres participations	1 692 866		62
Prêts, autres immobilisations financières	15 382		
TOTAL	1 708 248		62
TOTAL GENERAL	2 758 162		67 164

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			129 063	129 063
Constructions sur sol propre			90 374	90 374
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			41 919	41 919
Installations générales agencements aménagements divers			570 465	570 465
Matériel de transport			99 285	99 285
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	185 910	185 910
TOTAL		0	987 954	987 954
Autres participations			1 692 928	1 692 928
Prêts, autres immobilisations financières		75	15 307	15 307
TOTAL		75	1 708 235	1 708 235
TOTAL GENERAL		75	2 825 252	2 825 252

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	114 776	1 428		116 204
Constructions sur sol propre	72 288	1 566		73 854
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	41 531	388		41 919
Installations générales agencements aménagements divers	529 738	14 328		544 066
Matériel de transport	99 285			99 285
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	125 310	21 816		147 126
TOTAL	868 152	38 099		906 250
TOTAL GENERAL	982 928	39 526		1 022 454

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 428				
Constructions sur sol propre	1 566				
Instal.techniques matériel outillage indus.	388				
Instal.générales agenc.aménag.divers	14 328				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 680	19 136			
TOTAL	18 963	19 136			
TOTAL GENERAL	20 390	19 136			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	34 957		34 957		
TOTAL	34 957		34 957		

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	4 202	2 938	4 202		2 938
TOTAL	4 202	2 938	4 202		2 938
TOTAL GENERAL	39 159	2 938	39 159		2 938
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		2 938	4 202 34 957		

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	15 307	15 307	
Autres créances clients	3 500 783	3 500 783	
Personnel et comptes rattachés	600	600	
Impôts sur les bénéfices	10 275	10 275	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 054	10 054	
Débiteurs divers	156	156	
Charges constatées d'avance	1 597 713	1 597 713	
TOTAL	5 134 887	5 134 887	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 293 842	1 293 842		
Personnel et comptes rattachés	46 163	46 163		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 162	52 162		
Taxe sur la valeur ajoutée	716 312	716 312		
Autres impôts taxes et assimilés	15 682	15 682		
Autres dettes	1 498	1 498		
TOTAL	2 125 660	2 125 660		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	200.0000	3 000			3 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire & Dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	3 499 957
Total	3 499 957

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 754
Dettes fiscales et sociales	66 988
Total	88 742

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 597 713
Total	1 597 713

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- C.H.S. GROUPE BESSEC	220 000	153 163	100.00	220 000	220 000			3 013 730	146 401	
- B.B.N. GROUPE BESSEC	1 460 000	181 325	100.00	1 460 000	1 460 000			5 520 129	173 919	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Reprise provision contrôle Urssaf	34 957	78750000
- Régularisations fournisseurs	1 750	77200000
Total	36 707	
Charges exceptionnelles		
- Rappel contrôle Urssaf	43 007	67200000
- Régularisations fournisseurs	968	67200000
- Ajustemen tprovision Agefos	2 261	67200000
Total	46 236	

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



COMPTAGESMA AUDIT

Commissaires aux comptes

SAINT-MALO

13, rue du Clos Matignon
35400 SAINT MALO
Tél 02 99 40 96 52
Fax 02 99 40 18 29
saint-malo@comptagesma.fr

RENNES

Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia, Bâtiment A
35760 SAINT GREGOIRE
Tél 02 99 87 54 54
Fax 02 99 87 00 00
rennes@comptagesma.fr

DINAN

6, rue de la Tramontane
22100 DINAN
Tél 02 96 85 27 85
Fax 02 96 85 25 27
dinan@comptagesma.fr

SAS CHAUSSURES BESSEC

Monsieur Philippe BESSEC
2 Place de la Croix du Fief
35400 SAINT MALO

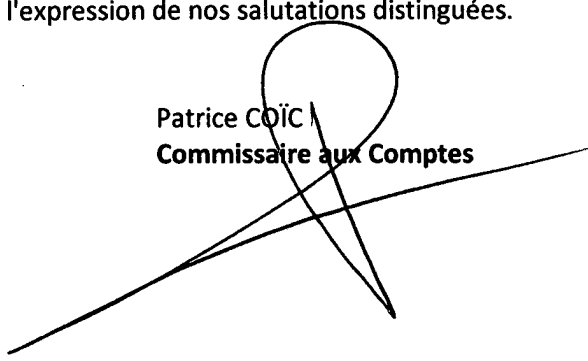
Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint les documents suivants :

NATURE	OBSERVATIONS
Nos rapports de commissariat aux comptes de la S.A.S. CHAUSSURES BESSEC relatifs à l'exercice clos le 31/01/2018	Un exemplaire pour votre dossier Une version numérique de nos rapports vous a été envoyée à l'adresse suivante : philippe.bessec@bessecchausseau.fr La lettre d'affirmation en deux exemplaires dont un à nous retourner signé

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Patrice COÏC
Commissaire aux Comptes



COMPTAGESMA AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes
SARL au capital de 13.620 euros
RCS St Malo 379 014 764 - N° TVA intracommunautaire FR22 379 014 764
Cabinets Indépendants - Membres du groupement EURUS

 **commissaire
aux comptes**

CHAUSSURES BESSEC

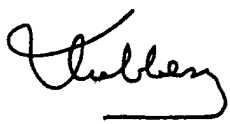
Société par Actions Simplifiée au capital de 600.000 €

Angle des rues Porçon et place de la Croix du Fief – 35400 SAINT MALO

301 853 172 RCS SAINT MALO

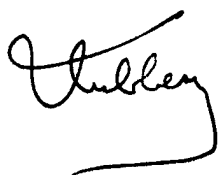
FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 21 juillet 2018

N° d'ordre	Nom, Prénoms, domicile des associés	Nombre d'actions	Nombre de voix	Nom, Prénoms, domicile des mandataires	Signature
1	LA GRUNE TAR 2 Place de la Croix du Fief 35400 SAINT MALO	2943		M. Philippe BESSEC 7, rue de la Roche 35400 SAINT MALO	
2	Mlle Fanny BESSEC 21 rue de la Vierge de Grâce 35400 SAINT MALO	5			
3	M. Philippe BESSEC 7, rue de la Roche 35400 SAINT MALO	26			
4	M. Bruno BESSEC 30, rue Jean Delalande 35400 SAINT MALO	26			
	TOTAL	3.000			

TOTAL 3.000 actions sur les **3.000** actions composant le capital social.

LE PRESIDENT
(M. Philippe BESSEC)



LE SECRETAIRE
(M. Bruno BESSEC)



CHAUSSURES BESSEC

Société par Actions Simplifiée au capital de 600.000 Euros

Angle des rues Porcon et Place de la Croix du Fief – 35400 SAINT MALO

301 853 172 RCS SAINT MALO

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 JANVIER 2017

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2018

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

* * *

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en assemblée ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, à l'effet :

- de vous exposer l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 janvier 2018, les résultats de cette activité ainsi que les perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice,
- et pour vous proposer une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés afin de répondre aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce.

SITUATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE PRESENTATION DES COMPTES

L'exercice dont les comptes vous sont soumis pour approbation a comporté une durée normale de douze mois, couvrant la période du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018.

Les comptes de cet exercice ont été établis dans le respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices.

Aucune modification n'a été apportée aux méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sociaux.

Résultat d'exploitation

Afin de vous permettre d'apprécier l'activité sociale au cours de l'exercice écoulé, nous vous rappelons, à titre liminaire, que :

- suivant acte sous seing privé en date à SAINT MALO du 4 août 2016, modifié par avenant du 30 décembre 2016, les sociétés CHAUSSURES BESSEC et B B N ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la société CHAUSSURES BESSEC faisait apport à la société B B N, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2016, de sa branche complète et autonome d'activité « *magasins Bessec* » exploitée à titre direct, ladite branche d'activité comprenant un actif de 1.304.086 € et un passif de 291.330 €, soit un apport net de 1.012.756 € ;
- suivant acte sous seing privé en date à SAINT MALO du 4 août 2016, modifié par avenant du 30 décembre 2016, les sociétés CHAUSSURES BESSEC et B B N ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la société CHAUSSURES BESSEC faisait apport à la société B B N, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2016, de sa branche complète et autonome d'activité « *magasins Bessec* » exploitée en qualité de locataire-gérant, ladite branche d'activité comprenant un actif de 529.959 € et un passif de 86.290 €, soit un apport net de 443.669 € ;
- suivant acte sous seing privé en date à SAINT MALO du 4 août 2016, les sociétés CHAUSSURES BESSEC et C H S ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la société CHAUSSURES BESSEC faisait apport à la société C H S, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2016, de sa branche complète et autonome d'activité « *magasins Chausser* » exploitée à titre direct, ladite branche d'activité comprenant un actif de 126.863 € et un passif de 13.218 €, soit un apport net de 113.645 € ;
- suivant acte sous seing privé en date à SAINT MALO du 4 août 2016, les sociétés CHAUSSURES BESSEC et C H S ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la société CHAUSSURES BESSEC faisait apport à la société C H S, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2016, de sa branche complète et autonome d'activité « *magasins Chausser* » exploitée en qualité de locataire-gérant, ladite branche d'activité comprenant un actif de 110.260 € et un passif de 12.645 €, soit un apport net de 97.615 €.

Ces projets d'apports partiels d'actifs ont été approuvés dans toutes leurs dispositions par décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CHAUSSURES BESSEC et de l'associé unique de la société B B N en date des 30 septembre 2016 et 30 janvier 2017, et par décisions de l'associé unique de la société C H S en date du 30 septembre 2016.

Comme conséquence de ces opérations d'apports partiels d'actifs, la société CHAUSSURES BESSEC ne comporte donc plus désormais qu'une seule branche d'activité, à savoir celle de centrale d'achats, logistique et administration, de sorte que le chiffre d'affaires de la Société a été ramené de 10.183.477 € au 31 janvier 2016 à 2.394 870.83 € au 31 janvier 2018.

Ce chiffre d'affaires de 2 404 871 € se décompose comme suit :

- Ventes de marchandises : 274 871€
- Prestations de services : 2 130 000 €

Les différentes charges d'exploitation -s'élevant globalement à 2.294 844 € (contre 2 308 545 € l'exercice précédent)- ont été les suivantes :

. Achats	-1588 €
. Variation de stocks	30074 €
. Autres achats et charges externes	1 323 879 €
. Impôts et taxes	33 311 €
. Salaires	642 437 €
. Charges sociales	229 053 €
. Amortissements	39 526 €
. Provisions	2938 €
. Autres charges	59 €

Ces charges d'exploitation n'appellent pas de commentaire particulier.

A noter que, suite aux transferts de personnel intervenus dans le cadre des opérations de restructuration, l'effectif moyen salarié a été ramené de 48 personnes en 2015/2016 à 19 personnes en 2017/2018.

Nous vous précisons par ailleurs qu'il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) pour un montant de 29 726 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pouvant être déterminé qu'à la fin de l'année civile en cours. Aucun préfinancement n'a été sollicité par notre Société au titre de ce mécanisme.

Compte tenu des charges et des autres produits de l'exercice, le résultat d'exploitation est en définitive bénéficiaire de 123 684 €.

Résultat financier

Les produits financiers ont été portés de 141 921 à 406938 se décomposant en 218 304 de produits de participation et de 188 634 d'intérêts financiers.

Après prise en compte des charges d'intérêts (0 €), le résultat financier est bénéficiaire de 406 938 € contre un bénéfice de 141 535 € l'exercice précédent.

Résultat exceptionnel

En l'absence de produit exceptionnel significatif, le résultat exceptionnel est déficitaire à hauteur de 9 889 €, contre un résultat négatif de 52 906 € au 31 janvier 2017.

Résultat comptable

Après incidence des résultats financier et exceptionnel, et déduction faite de l'impôt sur les bénéfices (89 720 €), l'exercice se solde par un résultat comptable bénéficiaire de 431 013 € (contre un bénéfice comptable de 160 056 € au 31 janvier 2017).

Postes du bilan

Les postes du bilan appellent les quelques commentaires suivants :

- Les capitaux propres se chiffraient à 6 467 917 € à la clôture de l'exercice, contre 6 036 904 € l'exercice précédent, pour un capital social de 600.000 €.
- Les stocks s'élèvent à 91 870 contre 120 560.
- Le compte clients représenté par les autres sociétés du groupe se chiffre à 3 500 783 contre 3 483 644.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

La réserve légale étant entièrement dotée, nous vous proposons de reporter à nouveau la totalité du bénéfice comptable de l'exercice. Soit 431 013 E.

Conformément aux dispositions de l'article 243 du C.G.I., nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société n'a enregistré aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET DEPUIS SA CLOTURE.

AUCUN EVENEMENT MAJEUR.

MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les premiers mois de l'exercice en cours se déroulent difficilement et l'activité est globalement perturbée par des événements sociaux, une ambiance de non consommation et un climat à contre courant. Il convient donc de rester prudent compte tenu de la conjoncture économique toujours difficile.

MANDATS

Aucun mandat de Commissaire aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

DETTES FOURNISSEURS

Le montant des dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élevait globalement à 1 293 842 € au 31 janvier 2018, à savoir :

Pour mémoire, le montant des dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élevait globalement à 1 640 715 € au 31 janvier 2017.

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Aucun salarié ne détient d'actions dans le capital social.

DELEGATIONS

Aucune délégation visée par les dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce n'existe au sein de votre Société.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Ainsi qu'il vous l'a été indiqué, la Société a augmenté la valorisation de sa participation au capital des sociétés B B N et C H S à l'issue des opérations de restructuration ci-dessus exposées.

Notre Société n'a pris, durant l'exercice clos le 31 janvier 2018, aucune nouvelle participation dans une autre société civile ou commerciale.

Vous trouverez en annexe aux comptes annuels toutes informations sur les sociétés dans lesquelles notre Société détenait une participation au 31 janvier 2018 ainsi que sur les résultats dégagés par ces sociétés au titre de leur dernier exercice clos.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Aucune opération n'a été réalisée en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce.

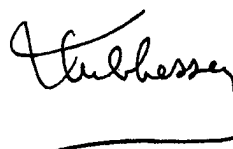
Aucune attribution d'actions gratuites en vertu des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce n'a été effectuée.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Votre Commissaire aux comptes vous donne dans son rapport spécial toutes informations sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, étant ici précisé qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue durant l'exercice clos le 31 janvier 2018.

Nous vous remercions enfin d'approuver les comptes annuels qui vous sont présentés et de vous prononcer en faveur de toutes les résolutions qui seront mises aux voix, à l'exception toutefois de celle tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

Le Président



CHAUSSURES BESSEC

Société par Actions Simplifiée au capital de 600.000 Euros

Angle des rues Porcon et Place de la Croix du Fief – 35400 SAINT MALO

301 853 172 RCS SAINT MALO

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2018

- I -

Le 21 juillet 2018
A 11 h heures,

Les associés de la société CHAUSSURES BESSEC (la Société), S.A.S. au capital de 600.000 € divisé en 3.000 actions de 200 € chacune, se sont réunis en assemblée générale à caractère mixte, au siège social, sur la convocation du Président adressée par lettre à tous les associés.

Les membres de l'assemblée ont élargé une feuille de présence en entrant en séance.

M. Patrice COÏC, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent.

L'assemblée est présidée par M. Philippe BESSEC en sa qualité de Président.

M. Bruno BESSEC est désigné comme secrétaire.

Le Bureau ainsi constitué arrête et certifie la feuille de présence et constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 3.000 actions formant le capital social.

L'assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

- II -

Le Président dépose sur le bureau les pièces et documents suivants qui sont à la disposition des associés :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés et au Commissaire aux comptes ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence de l'assemblée ;
- L'ordre du jour de l'assemblée ;
- Les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 janvier 2018 ;
- Les rapports du Président et du Commissaire aux comptes ;
- Et le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Il déclare que les comptes annuels, les rapports du Président et du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées et, plus généralement, tous les documents prévus par la loi, ont été déposés au siège social et tenus à la disposition des associés dans le délai légal.

L'assemblée lui donne acte, sur sa demande, de cette déclaration.



- III -

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

- Lecture du rapport de gestion du Président ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2018 et des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Quitus au Président et au Directeur général ;
- Affectation du résultat.

M. Philippe BESSEC donne lecture à l'assemblée de son rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 janvier 2018 puis présente les comptes de cet exercice.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

Ces lectures et présentation terminées, une discussion s'engage au cours de laquelle diverses observations et explications sont échangées entre les associés sur certains postes des comptes annuels ainsi que sur l'affectation du résultat.

Enfin, cette discussion étant close, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

- IV -

**ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE :**

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2018 tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un bénéfice comptable de 1431 013€.

Elle approuve également sans réserve les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, prend acte de l'absence de conclusion de convention nouvelle durant l'exercice clos le 31 janvier 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

1/8

TROISIEME RESOLUTION – QUITUS AU PRESIDENT ET AU DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale donne à M. Philippe BESSEC, Président, et à M. Bruno BESSEC, Directeur général, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 janvier 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

1. L'assemblée générale, après avoir constaté que la *Réserve légale* est entièrement dotée, décide, sur la proposition du Président, de reporter à nouveau la totalité du bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à 431 013 €.

2. D'autre part, pour se conformer à la loi, l'assemblée générale donne acte au Président de lui avoir rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois exercices sociaux précédant celui dont les comptes viennent d'être approuvés.

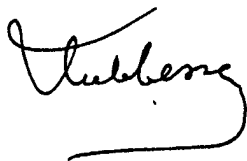
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

Philippe BESSEC
Président



Bruno BESSEC
Secrétaire

